

**PROCES VERBAL – CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN VISIOCONFERENCE DU 23 JUIIN 2021**

*Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.*

**Ouverture du conseil d'arrondissement**

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Bonjour à toutes et à tous, cher.es collègues,

Ce conseil d'arrondissement se tient dans une période particulière, c'est celle de l'entre deux tours des élections régionales au cours desquelles le taux de participation a été historiquement bas.

Je tiens d'abord à remercier les agents de la mairie qui se sont mobilisés pour organiser matériellement les élections, aménager les bureaux de vote, les panneaux électoraux, disposer les urnes et bulletins, compiler les listes d'émargement et procurations : une chorégraphie bien huilée. Je remercie également les assesseur.e.s qui ont donné de leur temps pour la bonne tenue de ce scrutin, assurer le contrôle démocratique et pluraliste sur les opérations de vote et le comptage des bulletins.

Je remercie les personnes qui se sont déplacées pour voter, et qui reconnaissent ainsi le sens de cet engagement.

Mais la plupart des électeurs ne se sont pas déplacés.

Plus de 63 % sur le 1er arrondissement.

L'abstention n'a jamais été aussi forte, et tout particulièrement chez les jeunes.

On peut y voir un signe d'indifférence ; pourtant la jeunesse est loin d'être indifférente aux enjeux politiques, on l'a vu lors des Marches pour le climat comme lors des mobilisations contre les violences policières.

On peut y voir aussi les effets d'un délitement progressif de la démocratie représentative, analysé de longue date comme corrélé à la difficulté de promouvoir au sein des partis mêmes la diversité de la société.

La loi sur la parité a permis une évolution déterminante en matière de représentation des femmes, et notre assemblée en atteste, en revanche pour ce qui est de la représentation des classes populaires, leur exclusion est encore plus marquée qu'auparavant.

Vaulx-en-Velin détient le triste record régional de l'abstention, à 88%.

Le suffrage universel adopté en 1848 mettait fin à un système de suffrage censitaire, qui conditionnait la participation électorale au versement de l'impôt, et donc à la condition socio-économique des personnes.

Pourtant, est demeuré un « cens » caché, selon l'expression du politiste Daniel Gaxie, qui tend à écarter de la participation électorale celles et ceux qui, dans la société, se sentent moins légitimes, parce qu'ils et elles « ne comprennent pas », ont l'impression qu'il est réservé à l'élite de se prononcer sur les sujets de société, voire que cette élite dissimulerait les vrais enjeux, et que, de toutes façons, se prononceraient-ils que cela ne changerait rien.

La responsabilité des élu.e.s est immense.

Immense et ingrate, car ils et elles sont tenues pour responsables des effets de processus sociaux complexes et profonds.

Mais responsabilité tout de même, qu'au sein de ce territoire nous nous efforçons chaque jour de porter : en soutenant l'éducation populaire ; en organisant un accueil des nouveaux citoyens pour expliquer les droits civiques et le déroulement de l'élection ; en favorisant la participation dès le plus jeune âge, avec le conseil d'arrondissement des enfants, les conseils de quartier, les réunions de concertation ; en nous efforçant d'expliquer de façon accessible les ressorts parfois techniques des décisions concernant la collectivité.

La crise sanitaire a renforcé les difficultés de cette tâche, de même que l'éclatement des collectifs de travail.

Cet éclatement est le résultat des mesures sanitaire (le télétravail) mais aussi, plus profondément, de transformations de l'économie, de l'ubérisation et du recours massif au « précaire ».

Les syndicats, corps intermédiaires qui permettaient l'accès au politique des travailleurs subordonnés, ont été profondément affaiblis et l'on en voit les effets au quotidien, tant dans les délitements du droit du travail que, plus largement, dans le recul de la participation aux élections.

Ces élections interrogent pourtant les électeurs sur des enjeux majeurs : à chaque niveau, local, intermédiaire, national, ce sont des politiques du quotidien qui sont élaborées : pour les transports, pour la formation professionnelle, pour l'aménagement du territoire et les équilibres ville-campagne. Plus largement, l'enjeu est celui de l'adaptation de notre société au défi majeur de l'humanité qu'est le dérèglement climatique : le pré-rapport du GIEC dévoilé ce jour alerte sur cette urgence vitale. L'atténuation des impacts climatiques des activités humaines est plus que jamais la priorité dans nos déplacements, notre alimentation, nos loisirs.

L'adaptation de nos sociétés à des changements massifs est tout aussi prioritaire, et à l'échéance d'un mandat, non pas sur plusieurs générations.

A la mairie du 1er arrondissement, nous poursuivons notre tâche à l'échelle locale.

Dans la sensibilisation et l'animation, avec la Semaine de la Nature en Ville qui s'est tenue début juin : avec la conférence de Joëlle Zask sur le sauvage en milieu urbain, et l'exposition de

photographies square Burdeau, nous contribuons à ce que chacun, dans sa sensibilité et son imaginaire, se sente concerné par le lien que nous entretenons avec le reste du vivant.

La Ville de Lyon propose actuellement des ateliers de la « Fresque du Climat » pour permettre à tout un chacun de s'approprier, de façon simple et conviviale, les connaissances scientifiques sur le dérèglement climatique.

Nous poursuivons les actions d'aménagement urbain, avec une concertation sur la place Sathonay sur les usages de l'espace public ; l'ouverture de l'occupation citoyenne de la place Chardonnet ; et la restitution prochaine du questionnaire sur les mobilités, le 6 juillet en réunion publique.

Toujours concernant l'urbanisme, la « charte de la qualité urbaine » sera signée lundi prochain, le 28 juin, à l'Hôtel de Ville afin que chaque bâtiment participe à la transition écologique.

Cette transition est solidaire et, à notre mesure, nous soutenons les actions citoyennes auprès des personnes dans la détresse, et notamment les jeunes migrants isolés.

Des parrainages républicains seront célébrés à la mairie la semaine prochaine pour signifier qu'ils et elles font partie de notre communauté.

Cette transition est vivante, aussi nous soutenons résolument les initiatives sociales, culturelles.

Au cours de ce conseil nous allons examiner des délibérations concernant le soutien aux acteurs du monde de l'art, du spectacle, aux clubs sportifs également.

Nous espérons qu'au cours des festivals de l'été chacun, chacune pourra profiter de cette convivialité retrouvée. Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Fatima BERRACHED pour une autre intervention introductive et nous ferons l'appel par la suite.

### **Fatima BERRACHED**

Madame la Maire, cher.es collègues, cher Benoît,

C'est au nom de l'ensemble des élu.es du 1<sup>er</sup> que je fais cette intervention.

Il est de tradition en cette période de l'année et à quelques semaines de la fin de l'année scolaire de remercier les maitres et maitresses pour l'année scolaire écoulée.

Nous pouvons donc remercier tous les enseignants et toutes les enseignantes, les Atsem, les Atsep, les équipes du périscolaire qui ont poursuivi leur mission malgré un contexte difficile, tous les adultes référents qui accompagnent les enfants au sein des écoles.

Chacun et chacune recevra sans doute ce cadeau de fin d'année pour les remercier.

Il y a d'autres professionnels de l'éducation qui ne seront pas oubliés par les familles ni par les enseignants, je veux parler bien sûr des AESH, 4 lettres pour Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap.

Avec les AESH, depuis la Loi du 11 février 2005, dite Loi égalité des chances, c'est permettre à des enfants en situation de handicap et cela nous semble fondamental, de pouvoir suivre une scolarité classique.

C'est permettre par cette loi, l'accès et l'inclusion scolaire à tous ces enfants quel que soit leur handicap.

Par cette inclusion scolaire et nous pouvons-nous en féliciter, le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés augmente puisqu'il y a actuellement près de 340 000 de ces élèves accueillis en milieu scolaire.

Néanmoins, les aidants et aidantes, les AESH, ne sont pas assez nombreux pour accompagner les enfants, il en manque 20 % sur l'Académie de Lyon comme le reconnaissait début juin l'Académie.

Cet état de fait contraint ces aidants, aidantes à devoir suivre plusieurs enfants sur une même semaine et par conséquent, à ce que ces enfants soient bien moins suivis par manque de temps pouvant leur être consacré ou pour être suivis par plusieurs accompagnants ne permettant pas ainsi une stabilité essentielle à leur bien-être.

En plus de ne pas être assez nombreux et nombreuses, la situation des AESH, ces aidants et aidantes peut aussi se résumer en un mot : précarité.

Le contrat de base de 24 heures par semaine d'accompagnement auxquelles s'ajoute des heures de réunion de suivi nécessaire pour le bien des enfants pour un salaire équivalent à 760 € par mois maximum, une formation insuffisante qui ne dure que deux semaines et qui a parfois lieu après la prise de poste, sachant qu'accompagner un enfant en maternelle n'est pas la même chose qu'accompagner un enfant au lycée.

Les AESH dépendent de plusieurs employeurs : la Direction Départementale de l'Education Nationale des lycées et à partir de septembre les collectivités territoriales prendront la suite sur le temps du périscolaire car non pris en charge par le Ministère.

Avec le risque que certaines communes ne puissent prendre en charge ces heures d'accompagnement.

Se rajoute à cela, la gestion par les PIAL – Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé -, auparavant les aidants étaient affectés auprès des élèves directement mais par le principe des PIAL, les AESH dépendent du secteur comptant plusieurs établissements ne permettant pas une stabilité tant pour les enfants que pour les aidants.

Prenez l'inclusion scolaire comme peut le faire le Gouvernement actuel, c'est :

- mettre les moyens supplémentaires pour que les enfants soient accueillis dans un environnement favorable afin qu'ils puissent faire une scolarité dans les meilleures conditions et le plus longtemps possible ;
- augmenter le nombre de postes d'AESH en leur proposant la formation adéquate et les conditions de travail nécessaires pour un bon accompagnement à destination des enfants ;
- permettre aussi aux AESH de faire leur mission dans de bonnes conditions de pratique et de respect.

Malgré les journées de mobilisation, il semble que ces personnels de l'Education n'arrivent pas à se faire entendre.

Parler de la situation des AESH, c'est ne pas oublier non plus la décision catastrophique prise récemment par l'Assemblée Nationale qui conditionne l'attribution de l'Allocation Adulte

Handicapé aux revenus des conjoint.es ne permettant pas aux personnes en situation de handicap de pouvoir être financièrement autonomes.

Parler de la situation des AESH, c'est ne pas oublier non plus la situation de l'école élémentaire Victor Hugo du 1<sup>er</sup> arrondissement qui accueille en son sein une classe ULIS et qui risque de se voir fermer une deuxième classe, la première fermeture ayant été actée, ce qui ne permettra pas ou plus de faire une inclusion scolaire dans de bonnes conditions.

Pour rappel, en 2017, le Président MACRON défendait une école inclusive qui se devait d'accueillir tous les enfants, nous en sommes encore très loin !

Et comme le disent les parents, les enfants ne sont pas handicapés à temps partiel... Merci.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie Madame BERRACHED de cette intervention au nom de l'ensemble de la majorité sur un sujet qui nous touche tout particulièrement et je voulais compléter par quelques mots recueillis auprès d'une maman d'élève de la classe ULIS à Victor Hugo justement, qui m'avait raconté combien l'attention portée à sa fille l'avait transformée, l'avait, selon ses termes « sauvée », lui permettant de sortir d'un enfermement dans le stigmate du handicap pour être valorisée sur ce qu'elle savait faire, sa curiosité, ses rapports avec les autres élèves.

La maman était admirative du travail de l'enseignante mais aussi de l'engagement de la Directrice, elle m'a parlé notamment des diplômes que la Directrice remettait aux élèves et qui leur apportait de l'estime d'eux-mêmes qui est nécessaire.

Elle a souligné aussi la bonne ambiance dans l'école avec les autres enfants qui acceptent ces différences et avec les autres parents d'élèves qui montrent de la solidarité.

J'ai trouvé ce témoignage vraiment très beau et je souhaitais le partager pour à la fois remercier l'équipe de cette école et aussi montrer notre attachement à cette inclusion au sein de l'arrondissement.

Y-a-t-il d'autres souhaits d'intervention liminaire ? Oui Madame Laurence BOFFET.

### **Laurence BOFFET**

Si vous m'autorisez à faire une petite information sur Tuna ALTINEL.

Nous avons soutenu depuis le début Tuna ALTINEL, cet enseignant chercheur en mathématiques de l'Université Lyon 1 qui travaille et réside en France depuis 25 ans et qui le 12 avril 2019, en se rendant dans sa famille à Istanbul pour les vacances, s'est vu saisir son passeport à sa descente de l'avion puis être incarcéré le 11 mai 2019 et restant plus de 80 jours en prison.

Il a été acquitté en janvier 2020, des accusations fantaisistes de terrorisme qui pesait contre lui mais on ne lui a rendu son passeport que le 27 mai 2021 et il est enfin rentré en France la semaine dernière.

Notre mobilisation, celle de son comité de soutien, celle de la ville de Villeurbanne qui en a fait un citoyen d'honneur le 22 février dernier, les nombreuses interventions partout dans le monde, ont permis sa sauvegarde et aussi sa libération.

Mais les problèmes en Turquie restent, comme l'illustre l'assassinat par un fasciste turque le 17 juin dernier à Izmir de Deniz Poyraz, une jeune militante kurde de 28 ans du HDP, le parti démocratique du peuple.

Néanmoins, pour rester sur une note optimiste, Tuna ALTINEL nous fait l'amitié d'un petit mot suite à sa délibération que je vous livre :

*« Amis lyonnais, amis lyonnaises, c'est une joie de pouvoir vous saluer de Lyon, joie qui ne saurait être dépassée que par celle de le faire de vive voix.*

*Nous vivons cette joie parce que mon retour à Lyon est un symbole fort de ce que la solidarité des forces démocratiques en France et ailleurs peut accomplir.*

*Ceci nous donne une plus grande volonté de continuer ensemble le combat pour un monde meilleur.*

*Cette volonté dans la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement a montré une multitude d'exemples lors des activités que nous avons mis en place ensemble et la condition fondamentalement nécessaire pour vivre de nouvelles joies.*

*Ces nouvelles joies, nous en avons tellement besoin dans un monde où les partisans d'un monde pire s'acharne contre les fondements de la démocratie.*

*Alors soufflons pour un moment et remettons nous en route pour les combats qui nous attendent ensemble.*

*Tuna ALTINEL ».*

Je vous remercie.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup pour ce très beau message qui nous donne aussi foi dans la démocratie et les luttes pour les droits.

Nous allons à présent ouvrir la séance avec la désignation d'un secrétaire de séance.

Noé FROISSART, si vous acceptez ce rôle qui vous est désormais traditionnellement dévolu.

**Noé FROISSART**

Très volontiers, Madame la Maire.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous propose de faire l'appel nominal.

### **Appel nominal**

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

### **PRESENT.ES :**

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN – a donné pouvoir à Yasmine BOUAGGA

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT

Sylvain GODINOT  
David SOUVESTRE  
Yves BEN ITAH – donné pouvoir à Laurence HUGUES  
Laurence BOFFET  
Mathilde CORTINOVIS – a donné pouvoir temporaire jusqu'à son arrivée à Noé FROISSART  
Noé FROISSART  
Benoit SCIBERRAS – a donné pouvoir à Sylvain GODINOT

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Le quorum est atteint.

Nous allons tout d'abord procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2021 pour lequel il y a eu une simple modification mineure.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur le sujet ?

Je vous propose de voter l'approbation de ce procès-verbal.

Je vous propose de constater à l'unanimité l'approbation de ce procès-verbal.

Nous allons à présent examiner les premières délibérations propres à la maire du 1<sup>er</sup> arrondissement et je donne la parole à Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Laurence HUGUES.

**1 MA1-01-21-29 – Laurence HUGUES – Convention association de quartier Capucins-Lyon Les Pentes / Jardin partagé Abbé Rozier**

**Laurence HUGUES**

Merci madame la Maire. Cher.es collègues,

Je suis très heureuse de vous présenter ce soir deux délibérations portant sur deux jardins partagés du 1<sup>er</sup>, l'un au Bas des Pentès, sur la dalle Rozier, l'autre côté à l'Ouest des pentes, dans la Montée de la Muette, où les tomates et les ruches bénéficient de l'une des plus belles vues sur Fourvière.

La première délibération est une convention d'occupation temporaire avec l'association de quartier Capucins-Lyon Les Pentès pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 4 rue de l'Abbé Rozier sur la « Dalle Rozier », propriété de la Ville de Lyon, transféré à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon par délibération du Conseil Municipal le 27 mai dernier.

Nous n'avons pas perdu de temps et nous nous saisissons de cette opportunité pour cet équipement de proximité qui compte un square avec des jeux d'enfants et aussi plusieurs massifs réservés à l'usage de jardin partagé.

Ce partage de l'espace vise, comme tous les jardins partagés, à renforcer le lien social, toutes générations confondues, autour d'activités de jardinage et d'embellissement du quartier.

Jusqu'au printemps dernier ces espaces étaient mis à disposition de l'association de la Passerelle d'Eau de Robec qui n'a pas souhaité renouveler cette demande d'occupation.

L'association Quartier Capucins-Lyon les Pentès, toujours dynamique, s'est tout de suite mobilisée pour prendre le relais pour animer et cultiver ce tout petit jardin partagé.

Il vous est donc proposé de répondre favorablement à cette demande d'occupation des massifs jardinés par une convention d'occupation temporaire d'une durée de deux ans à compter de la signature avec un bilan à mi-parcours à l'issue de la première année.

Il s'agit d'à peine 70 m<sup>2</sup>, soit 68,70 m<sup>2</sup> et c'est une occupation temporaire consentie bien sûr à titre gracieux.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Oui, Noé FROISSART.

**Noé FROISSART**

Merci Madame la Maire.

Je voudrais d'une part me réjouir de cette délibération mais tout simplement constater pour le compte rendu que viennent de nous rejoindre Monsieur Sylvain GODINOT ainsi que Mathilde CORTINOVIS.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération pour l'occupation temporaire du Jardin de la Dalle Rozier ?

Je vous propose de l'adopter.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE*

## **2 MA1-01-21-30 – Laurence HUGUES – Convention association « Grattons les Pentes » / Jardin partagé Rue de la Muette**

**Laurence HUGUES**

Cette délibération porte sur le renouvellement de la convention d'occupation avec l'association Grattons les pentes, qui anime et gère le jardin partagé situé Rue de la Muette.

Ce terrain a fait l'objet d'importants travaux d'aménagements en 2009.

C'est un terrain qui a été transféré à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement il y a beaucoup plus longtemps.

C'est un espace qui a été transféré en jardin suite à la proposition de la mairie d'arrondissement qui avait sollicité le Conseil de quartier pour donner, émettre des souhaits sur l'utilisation de ce terrain.



L'Association « Grattons les Pentcs » anime ce lieu et a ensuite sollicité la Ville de Lyon et la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement pour notamment installer un composteur et de deux ruches.

C'est un jardin que je qualifierai de remarquable, on emploie souvent cet adjectif à l'égard des jardins patrimoniaux mais là on voit bien combien l'association a su concilier à la fois biodiversité, convivialité et embellissement.

Pour poursuivre ce travail, nous vous proposons de poursuivre cette mise à disposition du terrain à l'association par une convention d'une durée de six ans à compter de la signature avec un bilan à mi-parcours à l'issue des trois premières années de cette nouvelle convention.

C'est un terrain qui a une superficie beaucoup plus importante que le jardin partagé évoqué précédemment.

Ici, il s'agit de près de 1 500 m<sup>2</sup>.

Je précise que le jardin est toujours ouvert aux visiteurs lorsque des jardiniers sont présents.

Je vous invite à aller voir ces jardiniers quand vous le pouvez.

A ces deux délibérations, est jointe la charte des jardins partagés lyonnais qui précise bien les notions des jardins, leur caractère citoyen, de respect de la nature mais aussi leur travail important pour le lien social.

Si vous en êtes d'accord, cher.es collègues, je vous propose d'adopter cette délibération.

#### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet.

Je vous propose de l'adopter.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE*

#### **Yasmine BOUAGGA**

Nous espérons pouvoir continuer à goûter le miel de l'association « Grattons les Pentcs » qui est fameux !

Nous allons poursuivre avec une délibération qui concerne le budget.

Je vous donne la parole Monsieur Bertrand PINOTEAU.

### **3 MA1-01-21-31 – Bertrand PINOTEAU – Décisions modificatives n°1**

**Bertrand PINOTEAU**

Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette décision dite modificative a pour objet de décider de l'affectation :

- tout d'abord, des recettes liées à la location de la salle des Ovalistes pour l'année 2020 ;
- et ensuite, de la participation de la ville de Lyon au titre de l'animation réalisée par la mairie du 1er à l'occasion de la journée des droits des femmes, le 8 mars dernier.

Alors concernant le premier point, la salle des Ovalistes, on constate bien entendu, pour cette particulière année 2020, des recettes de location environ moitié moindres qu'en 2019.

Les 30 % reversés par la Ville au 1er arrondissement représentent donc 398 €.

Concernant le second point, la participation de la Ville à l'animation du 8 mars dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes correspond à un montant de 900 €, sur un total de dépenses de 2 600 € environ.

Pour rappel, cette animation, conduite par ma collègue Malika Haddad-Grosjean, a consisté à mettre en place sur le fronton de la Mairie du 1er une grande affiche intitulée « Les filles prennent la ville ».

L'affiche, souvenez-vous, mettait à l'honneur quatre figures de jeunes femmes remarquables : Greta Thunberg & Malala Yousafzai, sur proposition du conseil d'arrondissement des enfants, ainsi que, sur proposition des élu.e.s, deux lyonnaises, Denise Domenach-Lallich & Philomène Rozan (vous noterez au passage que les Ovalistes sont également en filigrane dans ce second point...)

De plus, ces quatre portraits ont été réalisés par une talentueuse illustratrice de notre arrondissement, Priscilla Horviller, auteure de bandes dessinées, notamment de l'opus « La baronne du Jazz », paru en 2020.

La présente décision vous propose donc :

- pour le premier point, et comme nous le faisons chaque année, d'affecter la somme de 398 € sur la ligne de crédit intégrant la maintenance de salle des Ovalistes ;
- pour le second point, d'affecter logiquement cette participation spécifique de 900 € sur la ligne de crédit évènements divers.

Je vous remercie par conséquent, chers collègues, de bien vouloir valider ces deux lignes de ré-affectation de recettes.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, Madame PERRIN-GILBERT,

**Nathalie PERRIN-GILBERT**

Vraiment très rapidement, juste pour préciser que l'exposition VinylesMania, exposition consacrée aux disques vinyles au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique est prolongée jusqu'à fin août mais vous allez voir où je veux en venir, juste pour vous signaler que justement l'illustratrice Priscilla Horviller est exposée au musée de l'imprimerie.

C'est aussi une jolie reconnaissance et c'était juste pour le signaler. Merci.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose donc de passer au vote sur cette décision modificative.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE*

**4 2492 – Laurence HUGUES – Mise en place d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place Chardonnet – Lyon 1er - Adaptation de l'opération n° 51046001 « Place Chardonnet – Requalification » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015–2 Programme 00012**

**Laurence HUGUES**

Cette délibération porte sur les travaux de la place Chardonnet.

Il s'agit d'une délibération technique qui acte le transfert de maîtrise d'ouvrage complet à la Métropole, avec les éléments concernant l'éclairage, les espaces verts, la fontaine qui relevaient d'un cofinancement à la Programmation pluri annuel du mandat précédent.

Suite à diverses contraintes techniques, le chantier a dû s'arrêter fin 2020 pour relancer une phase d'études.

Les travaux pourront redémarrer d'ici le début d'année 2022.

Dans l'attente de cette nouvelle phase de travaux, il a été proposé de tester la piétonisation de la place Chardonnet.

Ainsi, entre juin et novembre 2021, cette place Chardonnet est déjà complètement libérée de ses voitures.

Il a été proposé aux riverains et acteurs du quartier de profiter de cette période pour investir l'espace et amorcer des expérimentations d'usages, dont certaines pourraient être pérennisées à long terme.

C'est une « résidence citoyenne » qui se fait avec l'appui de la Ville et surtout de la Métropole, représentée ici par Laurence BOFFET à qui je vais donner la parole.

Vous pouvez bien sûr aller sur la plateforme numérique « [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com) » pour trouver plus d'informations sur le projet et les modalités pour proposer des actions.

Laurence BOFFET, vous souhaitez peut-être apporter des éléments complémentaires ?

**Laurence BOFFET**

Oui c'est un projet qui était une arlésienne qui continue un petit peu à avoir des péripéties.

Donc on n'a toujours pas le début complet des travaux !

Ceci dit, cette résidence citoyenne va permettre aussi de bousculer un petit peu les usages et pourquoi pas les services de la Métropole et de les faire réagir sur des choses que les habitants demandent parfois depuis longtemps et on n'arrive pas forcément facilement à leur donner raison pour une solution pérenne.

En tout cas, on mène avec les riverains et le Conseil de quartier mais aussi les acteurs de la place, que ce soit le « Nombriil du monde », la « Clé de voute », le « Théâtre des Clochards Célestes » et d'autres...un petit comité de suivi, qui fait que toutes les propositions qui seront postées sur la plateforme seront en fait évaluées finalement par le petit comité de suivi, dont nous sommes, et pour voir si l'idée est bonne, comment les arbitrer s'il y en a trop etc...

Donc on a déjà quelques propositions faites mais c'est juste le début et il y a un totem aussi sur la place qui permet avec un petit QR code d'aller sur les informations qui vont bien !

Mais sans attendre, vous connaissez les croix-roussiens, donc ils sont déjà, même sans poster quoi que ce soit, décidés de pleins de choses d'eux-mêmes et donc notamment on a un résident qui nous a déjà beaucoup fleuri la place, donc cela avance tout seul, on va dire aussi.

Et on s'en réjouit !

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ?

Je vous propose de donner un avis favorable sur cette convention technique sur la maîtrise d'ouvrage.

*POUR : 14*

*(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**Yasmine BOUAGGA**

Nous allons à présent examiner des délibérations concernant la culture et je vais donner la parole à Madame l'Adjointe, Nathalie PERRIN-GILBERT pour une présentation groupée des délibérations portant sur les attributions de subventions de fonctionnement.

- 5 **2423 – Nathalie PERRIN-GILBERT - Attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 382 000 €. Approbation de conventions**
  
- 6 **2427 – Nathalie PERRIN-GILBERT - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 212 000 € - enveloppe FIMA - Approbation de conventions**
  
- 7 **2428 – Nathalie PERRIN-GILBERT - Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 144 000 € – enveloppe "Casino" - Approbation de conventions**
  
- 8 **2429 – Nathalie PERRIN-GILBERT - Attribution de subventions de fonctionnement à 28 associations dans le domaine du cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 157 000 € Approbation d'une convention**
  
- 9 **2431 – Nathalie PERRIN-GILBERT - Attribution de subventions de fonctionnement à 26 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 231 000 €. Approbation de conventions**
  
- 10 **2483 – Nathalie PERRIN-GILBERT - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 écoles de musique pour un montant global de 69 900 € – enveloppe « fonctionnement école de musique » et Casino**

**Nathalie PERRIN-GILBERT**

Tout à fait, Madame la Maire et j'en profite pour m'excuser par avance puisque je devrai ensuite quitter votre séance publique et je vais donner un pouvoir à Madame Malika HADDAD-GROSJEAN pour qu'elle puisse voter en mon nom.

En effet quelques délibérations groupées qui en fait concrétisent l'engagement de notre exécutif de soutenir la création artistique et culturelle en soutenant à la fois des artistes, des compagnies et des lieux qui offrent des conditions de travail, d'expression, des scènes de diffusion également aux artistes avec l'engagement pris par notre exécutif d'avoir une attention accrue aux équilibres entre grandes institutions d'une part et secteurs associatifs et indépendants d'autre part.

Et puis aussi avoir une attention accrue aux équilibres dans le soutien aux différentes disciplines esthétiques et bien veiller à permettre un acte créatif diversifié, pluriel et dans différentes esthétiques.

Techniquement, c'est le Fonds d'Intervention Culturel l'enveloppe qui s'appelle le FIC qui permet de soutenir ce secteur associatif et indépendant, ces actions de créations culturelles et artistiques et donc nous avons déjà voté en conseil municipal des subventions prises dans le cadre de ce fonds mais là c'est quand même lors du conseil municipal du 08 juillet, l'essentiel du fonds d'intervention culturel dont nous allons voter la répartition.

Pour votre information entre 2020 et 2021, nous augmentons ce fonds de 320 000 €.

C'est une augmentation inédite et c'est donc véritablement un acte politique fort et bien sûr assumé.

Alors la première des délibérations, je peux vous les présenter de façon groupée et vous les soumettez au vote.

La délibération n°2423 concerne le soutien à des associations qui œuvrent dans le champ du théâtre.

Ce sont 54 associations qu'il nous est proposé de soutenir par cette délibération.

Nous avons fait un travail avec les services de visibilité dans les éléments d'appréciation qui nous permettent de fixer les montants des subventions.

C'est-à-dire, visibilité pour que nos choix soient aussi clairement compréhensibles, à la fois par les structures, à la fois par nos autres partenaires financiers, je pense à la DRAFT, je pense à la Métropole.

Et je voulais saluer le travail de nos services en ce sens.

Pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, sont concernées :

- La compagnie LA FEDERATION qui est à la fois une compagnie et à la fois un lieu ouvert à d'autres compagnies justement et qui se trouve Rue Alsace Lorraine.  
Donc une aide à hauteur de 15 000 € ;
- La compagnie NEUVE, à hauteur de 3 000 € ;
- La compagnie COLLECTIF 70 à hauteur de 1 500 € ;
- La compagnie C.A.L.C à hauteur de 5 000 € ;
- La compagnie de ONZE A TROIS HEURES à hauteur de 5 000 € ;
- La compagnie ON OFF à hauteur de 5 000 € ;
- La compagnie OSTINATO à hauteur 4 000 € ;
- La compagnie LE GRAND NULLE PART à hauteur de 5 000 € ;
- La compagnie LA GRENADE à hauteur de 4 000 € ;
- La compagnie LA RESOLUE qui n'est autre que la compagnie menée par Louise VIGNAUD, l'actuelle Directrice mais bientôt ancienne directrice du Théâtre des Clochards Célestes qui repart sur la route de la création avec sa compagnie LA RESOLUE, à hauteur de 6 000 € de soutien ;
- La compagnie LA CORDONNERIE qui est vraiment une compagnie qui est en train de prendre toute sa place à l'échelle de la région mais aussi à l'échelle nationale, à hauteur de 15 000 € ;
- La compagnie LA MEUTE à hauteur de 9 000 € ;
- La compagnie RASKINE & CIE à hauteur 13 000 €.

Comme on le voit, le 1<sup>er</sup> arrondissement reste un lieu où de nombreux artistes et compagnies sont présent.es.

Ce que je voudrais dire aussi juste au-delà du soutien accru global donc de 320 000 €, sur le fonds d'intervention culturel, on a cherché aussi à mieux accompagner les compagnies et peut-être à moins saupoudrer.

L'aide médiane est montée de 3 000 à 5 000 €, c'est-à-dire que l'on a la moitié des subventions en dessous de 5 000, la moitié des subventions en dessus de 5 000 et c'est un montant de 2 000 € de plus, ce qui montre que l'on soutient mieux et plus les compagnies et les structures globalement.

Donc là c'était pour le théâtre.

La délibération suivante n°2427 entre dans le même cadre.

C'est donc 22 associations qui sont soutenues dans le cadre du fonds d'intervention culturel.

Alors il ne s'agit pas de la même enveloppe, c'est l'enveloppe FIMA, là on est vraiment dans la technique, sachant que l'enveloppe FIMA fait partie du fonds d'intervention culturel.

Je vous passe les détails techniques.

Donc c'est 22 associations qui œuvrent dans le domaine des musiques actuelles qui sont soutenues.

Là aussi, mais je le présenterai en conseil municipal, on pourra voir qu'entre 2020 et 2021, il y a une nette progression dans le soutien aux musiques actuelles.

On a travaillé d'abord sur le soutien aux lieux.

Alors sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, c'est le HOT CLUB de Lyon qui est soutenu à hauteur de 15 000 €. N'entrent pas dans cette délibération le soutien à A TOUT BOUT'CHAMP ni au KRASPEK MUSIC parce que l'on a déjà voté le soutien à ces deux hauts lieux du 1<sup>er</sup> arrondissement dans le cadre du soutien « Aux scènes découvertes », c'était une délibération précédente dans un conseil précédent.

Donc c'est pour cela qu'ils n'apparaissent pas ici dans les lieux.

Ensuite nous avons les organisateurs de concerts et d'évènements.

Donc sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, sont concernés :

- GRAND BUREAU à hauteur de 10 000 €,
- MEDIATONE qui sera soutenu à hauteur de 30 000 €.

Ce sont deux aides en augmentation.

Ensuite nous avons voulu soutenir des collectifs d'artistes.

Dans cette catégorie, sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, c'est le collectif ARFI, dont on propose un soutien à hauteur de 8 000 €.

Ensuite, nous proposons un soutien à des compagnies musicales.

Là c'est assez nouveau également, ce n'était pas tellement un axe de l'ancien exécutif.

Sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, c'est LA GRANDE EXPERIMENTALE qui est soutenue à hauteur de 3 000 €.

Et puis bien sûr un soutien aux labels et donc sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, c'est le LABEL JARRING EFFECTS qui est soutenu à hauteur de 15 000 € avec là également une légère augmentation du soutien apporté par la Ville.

Nous passons ensuite avec la délibération n°2428, toujours dans ce même cadre mais cette fois-ci avec une enveloppe qui vient toujours alimenter le FIC, le Fonds d'Intervention Culturel, mais c'est ce que nous appelons l'enveloppe CASINO, c'est-à-dire les sommes reversées par le CASINO de la Cité Internationale à la Ville de Lyon dans le cadre de la DSP – Délégation de Service Public – passée entre la Ville et la société qui gère le Casino.

La DSP prévoit une dotation allant au secteur culturel, c'est prévu aussi par la Loi tout simplement, historiquement, là aussi ce sont plutôt des ensembles musicaux qui sont soutenus.

Sur notre arrondissement, c'est l'association PIANO A LYON qui est soutenue à hauteur de 9 000 €.

Sinon, les associations sont plutôt sur d'autres autres secteurs de la Ville.

La délibération n°2429 concerne toujours dans le même cadre, des subventions de fonctionnement à des associations qui œuvrent dans le domaine du cinéma, des écritures et des arts visuels.

Ce sont 28 associations qui sont concernées.

De même que le secteur du cinéma, des écritures et des arts visuels est plutôt en augmentation dans le budget culturel.

Parmi les associations soutenues, sur le cinéma :

- REGARD SUD est soutenu à hauteur de 8 000 €, dans le cadre du festival « Cinéma du Sud » en partenariat avec l'Institut Lumière ;

Sur la question des écritures contemporaines :

- HF AURA à hauteur de 1 000 €,

Sur les arts visuels :

- La compagnie ADRIEN M et CLAIRE B va bénéficier, si vous en êtes d'accord, si la délibération est votée en conseil municipal, d'une subvention de 15 000 €, Une subvention un petit peu en augmentation également.
- XLR PROJECT à hauteur de 3 000 €,
- LALCA à hauteur de 1 000 €,
- Le réseau ADELE que nous subventionnons pour la première fois à hauteur de 5 000 €, Ce réseau permet des actions en coopération des différentes galeries.
- LE REVERBERE, la galerie bien connue de la rue Burdeau accompagnée à hauteur de 4 000 €.

Ensuite la délibération n°2431 toujours et encore dans le même cadre, 26 structures soutenues dans le domaine de la danse et des arts du cirque.

Sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, sont concernées pour l'émergence :

- La compagnie ANIKI VOVO à hauteur de 3 000 €,
- La compagnie AU DELA DU BLEU à hauteur de 3 000 €,

Au titre de l'inscription sur le territoire :

- La compagnie ANOU SKAN à hauteur de 4 000 €,

Sur le secteur du rayonnement :

- La compagnie POCKEMON CREW à hauteur de 10 000 €, en augmentation,



Sur les lieux, nous ne sommes pas concernés sur le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Et puis sur les compagnies circassiennes :

- La compagnie de Mathurin BOLZE, MPTA - Les Mains, les Pieds et la Tête Aussi, à hauteur de 51 000 € pour le festival *Utopistes*, sachant que c'est une augmentation là encore du soutien de la Ville de Lyon puisque par le passé, la compagnie n'était soutenue que les années de festival.

Nous estimons que même les années hors festival, la compagnie travaille et crée et que la subvention ne doit pas être que tous les deux ans, parce qu'il s'agit d'un festival biannuel mais bien, tout au cours de l'année.

C'est aussi une manière de les accompagner dans le cadre du futur projet porté par la Métropole de la Cité des arts circassiens, dont Mathurin BOLZE et ses équipes sont presque à l'origine, en tout cas sont très associés au projet et il est important évidemment de continuer à soutenir cet acteur majeur à Lyon dans les arts circassiens.

Concernant la délibération n°2483, j'en terminerai par une attribution, alors c'est un petit peu différent mais l'on reste sur des enveloppes CASINO et Fonds écoles de musique, par des attributions de subventions de fonctionnement à 13 écoles de musique.

Ce sont évidemment des écoles associatives.

Là aussi, nous sommes sur une augmentation de l'enveloppe attribuée à nos écoles associatives.

Alors je parle beaucoup d'augmentation, mais il faut savoir que c'est dans le cadre d'un budget culture constant.

Cela veut dire que ce sont donc des choix au sein du budget culturel et donc véritablement des réorientations de politique culturelle.

Donc là nous sommes sur une augmentation du soutien apporté à nos écoles associatives.

Sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, deux écoles sont concernées :

- IMMAL, à hauteur de 6 000 €,
- TOP MUSIQUE à hauteur de 4 000 €.

Voilà Madame la Maire, présenté le plus rapidement possible ces délibérations.

Je vous remercie de votre attention.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je crois qu'avec ces délibérations, on a aussi l'indication de tout le dynamisme culturel dont nous pouvons profiter avec la réouverture des lieux.

Notamment parmi tout ce que vous avez cité, je mentionne le festival REGARD SUD qui se tient les 9 et 10 juillet, alors pas sur le 1<sup>er</sup> mais c'est une structure qui est basée sur le 1<sup>er</sup> et, également LALCA qui fait une restitution du travail sonore réalisée sur les Bains Douches de Gerland.

Je vous propose donc d'adopter de façon groupée ces délibérations n°2423, 2427, 2428, 2429 et 2431 et 2483 et de me signaler si quelqu'un fait un vote distinct sur l'une de ces délibérations.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**11 2507 – Yasmine BOUAGGA – Attribution de subventions pour la programmation "Tout l'monde dehors !" 2021 - Approbation de conventions**

**Yasmine BOUAGGA**

Je remplace Yves BENITAH qui est malheureusement empêché et je vais vous présenter l'attribution de subventions pour la programmation de "Tout l'monde dehors !".

Il s'agit d'un festival qui propose chaque été dans les neufs arrondissements de Lyon des rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public.

C'est une programmation artistique qui est co-construite, mairie centrale et mairie d'arrondissement pour laquelle cette année, nous avons onze événements programmés sur le 1<sup>er</sup>.

Je ne vais pas tous vous les citer mais je souhaitais mentionner notamment le 22 juillet au Parc Sutter, "La femme du boulanger" qui est la saison 2 d'un spectacle théâtral adapté de la pièce de Marcel PAGNOL et qui est interprété par des jeunes migrants, c'est la compagnie "Le Théâtre du Désordre des Esprits" qui a travaillé avec des jeunes, notamment du collègue Maurice Scève et qui a travaillé aussi sur l'inter linguistique avec une approche très intéressante de mélange des langues.

Le 28 juillet au Clos Saint Benoît, un concert de "La Tribu Hérisson", un collectif de musique improvisée et de jazz.

Le 1<sup>er</sup> août au Jardin des Chartreux, Ciné BD avec "Nuée d'image" en partenariat avec Lyon BD FESTIVAL, ce grand festival de bandes dessinées qui s'est tenu très récemment, il y a deux semaines à Lyon.

Le 6 août au Parc Sutter, le concert de l'ARFI, un collectif de musiciens de jazz qui est installé à la Croix Rousse.

A ces événements dans le cadre de "Tout l'monde dehors !", s'ajoutent également les jeudis des musiques du monde qui auront lieu au Jardin des Chartreux, dont on est heureux d'avoir la confirmation.

Ces jeudis des musiques du monde, du fait de l'organisation avec les contraintes sanitaires seront cette année payants mais 120 places seront réservées pour les centres sociaux pour assurer l'accessibilité de toutes et tous à ces événements festifs de l'été.

Pour en revenir à la délibération présente, donc elle porte sur "Tout l'monde dehors !", et sur les subventions accordées aux différentes compagnies qui présentent des spectacles dans le cadre de cet événement, avez-vous des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je vous propose alors de passer à son adoption.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**12 2505 – Yasmine BOUAGGA – Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2021 - Approbation de conventions**

**Yasmine BOUAGGA**

Il ne vous a pas échappé qu'elle a eu lieu lundi, cette fête de la musique mais il ne vous a pas échappé non plus que du fait des contraintes sanitaires, une grande incertitude régnait sur la possibilité ou pas de faire ces événements et donc si une programmation a pu être maintenue pour certains événements dans la journée de lundi, d'autres ont été reprogrammés sur cinq week-end du mois juillet.

Donc ce projet de délibération vous propose d'approuver des subventions pour les compagnies qui présentent des spectacles au cours du mois de juillet en report de la fête de la musique.

Je cite notamment pour le 1<sup>er</sup> arrondissement :

- l'association Audio Activistes Associés,
- l'association Carnaval qui proposera un carnaval humanitaire le 31 juillet,
- l'association Roulez-Jeunesse.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ?

Oui Madame l'Adjointe.

**Nathalie PERRIN-GILBERT**

J'en profite juste d'abord pour remercier la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement comme les huit autres mairies d'arrondissement qui ont participé à l'élaboration de la programmation de la Fête de la Musique et Tout l'monde dehors ! que vous venez présenter, de manière à être au plus près des artistes, des compagnies, de réfléchir ensemble aux lieux à animer même si nous étions contraints, comme vous venez de le dire, y compris sur le choix des lieux en raison des contraintes sanitaires.

Donc merci aux équipes d'arrondissements et simplement dire que là aussi nous avons sur l'année 2021, augmenté les enveloppes « Fête de la Musique » et « Tout l'monde dehors ! » en puisant dans le fonds d'urgence.

Donc un peu plus de 20 000 € sur la Fête de la Musique et plus 50 000 € sur Tout l'monde dehors !, donc ce ne sera pas toutes les années pareil !

Mais l'idée était de vraiment utiliser ces deux temps forts durant l'été pour proposer des scènes ouvertes à la fois aux artistes, aux compagnies, aux groupes et puis bien sûr à la fois au public, aux Lyonnais.es qui sont sur Lyon pendant les mois d'été et qui pourront ainsi bénéficier d'une programmation artistique renouvelée avec ces propositions.

Donc on a vu ces temps comme des scènes à ciel ouvert et il nous semblait important de le développer.

Pour terminer, je dirais que si l'on rajoute « Tout l'monde dehors ! » et la « Fête de la Musique », cela représente un peu plus de 700 cachets versés à des artistes qui sont à 85 %, des artistes régionaux.

Donc c'était aussi un soutien à la scène locale et bien sûr un soutien direct aux artistes et nous ne faisons pas comme certains grands complexes hôteliers, nous ne considérons pas que les professionnels de la culture doivent être des bénévoles de l'animation.

Donc je suis très heureuse de confirmer que le soutien de la Ville de Lyon, c'est aussi des cachets pour ces artistes.

#### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie pour cette politique généreuse de soutien aux artistes mais aussi d'aller vers le public et il y a un autre élément de votre politique culturelle que vous n'avez pas mentionné c'est celui des concerts de jazz dans les EHPAD et les résidences seniors qui permet d'apporter justement cette culture à un public qui est aussi empêché par l'âge et d'organiser ces événements qui sont d'autant plus importants vu la crise sanitaire et l'enfermement tout particulier qu'ils et elles ont subi.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération pour la programmation de la Fête de la Musique ?

Donc je propose de l'adopter.

*POUR : 14*

*(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**13 2509 – Yasmine BOUAGGA - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation d'une convention**

**Yasmine BOUAGGA**

Cette dernière délibération concernant la culture porte sur la Fête des Lumières.

Il s'agit de cet évènement majeur de la Ville de Lyon qui propose pendant quatre nuits autour du 8 décembre et donc cela aura lieu du mercredi 8 au samedi 11 décembre prochain des installations lumineuses et des évènements autour de la lumière et de la création artistique avec la lumière pour faire découvrir au public la variété et la richesse du travail sur la lumière avec des projets artistiques expérimentaux installés dans différents lieux de la Ville.

Les projets qui ont été retenus concernant le 1<sup>er</sup> arrondissement sont des projets qui n'avaient pas pu se produire en 2020 et donc vont être proposés, en espérant qu'il n'y aura pas de problème pour se tenir en 2021.

Il y a donc pour le 1<sup>er</sup> arrondissement un projet :

- OCTO, un octogone place Gabriel Rambaud ;
- POINT ZERO, place du Griffon ;
- PHENIX, place Pradel.

Et bien sur d'autres installations à retrouver dans l'ensemble de la Ville de Lyon.

Et par ailleurs, cette année malgré l'annulation de la Fête des lumières, on a pu profiter dans le 1<sup>er</sup> arrondissement aussi d'initiatives de la part des habitant.es qui ne manquent pas de créativité et on souhaite soutenir ces initiatives pour qu'elles puissent continuer et c'est vraiment aussi l'orientation de la Ville de Lyon que d'essayer de soutenir une Fête des Lumières populaire ancrée dans les quartiers.

Donc à cette programmation-là s'ajouteront bien sûr ces initiatives de quartiers.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter pour ce projet de délibération et de lui donner un avis favorable.

*POUR : 14*

*(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**Yasmine BOUAGGA**

Nous allons à présent examiner un autre ensemble de délibérations qui portent sur le sport et la relance du sport.

Je vous donne la parole, Monsieur Sylvain GODINOT.

**14 2470 – Sylvain GODINOT - Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions mixte et d'application financière**

**Sylvain GODINOT**

Merci Madame la Maire.

Je vais donc avoir le plaisir de vous présenter trois délibérations successivement.

La première, donc le rapport n°2470, concerne un fonds d'urgence pour les clubs sportifs.

Alors il faut savoir que nos clubs sportifs ont perdu énormément d'adhérents cette année à cause de la fermeture très importante liée au Covid.

On estime que pour les sports d'intérieur, ceux-ci n'ont pu pratiquer que trois semaines en septembre et deux semaines à Noël sur l'ensemble de l'année.

C'est extrêmement peu !

Cela s'est traduit par des pertes massives d'adhérents et donc la mairie de Lyon a pris l'initiative de contacter 485 clubs sportifs pour leur proposer une aide exceptionnelle liée au Covid.

Une centaine de clubs ont répondu et ont envoyé un dossier et 77 d'entre eux vont bénéficier du fonds d'urgence sportif.

Ils ont perdu globalement environ 12 000 adhérents.

Le fonds d'urgence qui vous est proposé se portera à un total de 300 000 €, dont 240 000 € sera voté en conseil municipal de juillet, cela concerne 27 disciplines, donc principalement les sports de combat qui sont pratiquement toujours en intérieur, même si certains ont pu pratiquer en extérieur, cette année.

Donc cela représente :

- 25 % pour les sports de combats,
- 12 % pour le foot,
- 11 % pour la gymnastique,
- 10 % pour la natation.

Parmi les clubs sportifs qui sont soutenus, j'ai le plaisir de vous dire que trois d'entre eux concernent le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Il s'agit du bien connu Cercle des Chefs d'Ateliers qui pratique le billard carambole, encore dit « billard français » que nous proposons d'aider à hauteur de 2 000 €.

Il faut souligner que ce club ne reçoit pas de subvention de la Ville et paye un loyer pour le local qu'il occupe.

Ensuite nous avons le Lyon Centre Aïkido, qui n'est pas non plus soutenu couramment par la Ville mais qui bénéficierait là d'un soutien de 1 500 €.

Et puis enfin, le Wado Club de Lyon, un club de karaté qui bénéficierait d'une enveloppe de 3 000 € et qui a fait l'objet d'une subvention de 4 000 € cette année.

Enfin, il y a eu une petite erreur dans la délibération puisque l'on nous a attribué le club de Gym Volontaire Bellecour Ainay qui, comme son nom l'indique n'est pas spécialement du 1<sup>er</sup> arrondissement mais qui a son siège social dans le 1<sup>er</sup> et donc il nous a été affecté.

Donc pour information, il bénéficierait également de 1 000 €.

Ces aides étant essentielles pour le maintien en état de nos clubs sportifs, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOF-FET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE :*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

- 15 **2519 – Sylvain GODINOT - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 18 et 19 septembre 2021. Approbation d'une convention mixte**
- 16 **2520 – Sylvain GODINOT - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association LYON VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free Bike » les 4 et 5 septembre 2021 – Approbation d'une convention mixte**

**Sylvain GODINOT**

Ces deux délibérations n° 2519 et 2520 concernent un soutien de la Ville de Lyon à deux manifestations sportives.

La première est organisée par le Canoë Kayak Lyon Oullins La Mulatière, manifestation qui se tiendra pendant le week-end du 18 et 19 septembre.

Il s'agit de descendre la Saône en Canoë, en Kayak, en Aviron, en stand up Paddle.

C'est une manifestation qui a déjà eu lieu en 2019 qui avait réuni 6 000 participants.

Il y aura un évènement au parc de Gerland avec un village sportif et l'objectif de cette manifestation est de faire découvrir les pratiques sportives à tous les lyonnais.es.

C'est ouvert à tous niveaux.

Il y aura une ouverture particulière à des pratiques pour les personnes à mobilité réduite et une ouverture particulière aux scolaires.

Cela rentre donc pleinement dans les orientations de la nouvelle municipalité.

Et puis on peut souligner aussi que cela vient aider à la découverte des fleuves, donc cela préfigure peut-être notre fête de l'eau qui se mettra progressivement en place, dans le but de retisser ce lien entre les habitants et le fleuve.

Donc, il s'agit d'une aide de 12 000 € sur un montant total de 120 000 € pour cette manifestation.

Et puis la deuxième délibération n°2520 concerne la « Lyon Free Bike VTT » que l'on ne présente plus puisque c'est la 18<sup>ème</sup> édition.

Il s'agit là donc d'aider l'association LYON VTT à réaliser cette manifestation qui va se dérouler dans pratiquement tous les arrondissements de Lyon et qui se fera avec différents parcours, du plus petit 1 kilomètre jusqu'à des parcours de 65 kilomètres pour les plus volontaristes.

On peut souligner aussi que cette manifestation aura une partie « Rouler pour elles », comme « Courir pour elles » qui reversera une partie des cotisations de la course à la prévention contre le cancer du sein.

C'est un soutien de la Ville de 28 000 € sur un montant total de manifestations de 112 000 €.

Donc je vous propose de voter favorablement ces deux délibérations.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ou des souhaits de vote distinct ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de donner un avis favorable à ces deux délibérations.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOF-FET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**Yasmine BOUAGGA**

J'ai hâte de découvrir le Dragon boat que vous n'avez pas mentionné mais qui suscite la curiosité, cette embarcation ancestrale de la Chine antique que l'on verra sur les Rives de Saône.

On a hâte !

**Sylvain GODINOT**

Je fais un petit aparté, Madame la Maire, pour rebondir que la manifestation du Lyon Free Bike VTT est les 4 et 5 septembre et je voulais juste signaler que ce serait aussi la date du forum des associations, puisque c'est notre dernier conseil avant ce forum.

Voilà, donc si c'est possible, communiquez à la presse que le forum aura bien lieu au stade Genety les 4 et 5 septembre et que vous pourrez y découvrir les clubs sportifs du 1<sup>er</sup> et pas que les clubs sportifs, mais également les associations du 1<sup>e</sup> arrondissement.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Monsieur Noé vous devez faire une annonce ?

**Noé FROISSART**

C'est juste pour annoncer que Madame Nathalie PERRIN-GILBERT vient de partir et a donné un pouvoir à Madame Malika HADDAD-GROSJEAN.



**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Donc nous poursuivons l'ordre du jour et l'examen des délibérations portant sur la solidarité.

Je vais donner la parole à Mathilde CORTINOVIS en sa qualité de conseillère déléguée à l'alimentation durable.

**17 2510 – Mathilde CORTINOVIS - Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire**

**Mathilde CORTINOVIS**

Merci Madame la Maire.

Je suis particulièrement ravie de vous présenter ce projet de délibération qui s'ancre complètement dans le programme de l'équipe de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et encore plus précisément dans ma délégation.

Il s'agit donc d'une attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire.

Donc les épiceries sociales et solidaires sont des acteurs essentiels dans le secteur de l'alimentation.

Elles permettent à la fois l'éducation populaire, la promotion de la santé et l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous.

Les produits qui sont proposés dans ces épiceries sont variés.

On retrouve à la fois des produits d'alimentation quotidienne tels que des produits frais, des produits frais et des légumes mais à la fois des produits d'hygiène et d'entretien.

Ces produits sont proposés à des tarifs plus bas à pour les bénéficiaires adhérents à l'association.

Des prix sont fixés entre 10 et 50 % des prix réels de ces produits.

En plus de lutter contre la précarité alimentaire, ce sont aussi des lieux de rencontre, d'échange et de mixité.

Ces épiceries sont ouvertes à des publics en situation de précarité mais également à toutes et tous les habitant.es.

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, nous avons la Passerelle Eau de Robec qui est située rue des Capucins.

N'hésitez pas à passer les voir pour vous renseigner sur leur fonctionnement.

Ce soutien nous paraît très important car il couvre un besoin qui est non couvert.

Ces quatre épiceries accompagnaient 1316 familles en 2020.

Une année après, soit aujourd'hui, elles en accompagnent 1800.

Donc c'est pourquoi de vous propose de donner un avis favorable à l'attribution de ces subventions que je vais détailler à présent :

- Passerelle Eau de Robec situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement : 8 460 € ;
- Epi C'est bon : 1 440 € ;
- Epicentre : 5 580 € ;
- Olivier des Sages : 3 520 €.

Soit un montant total de 19 000 €.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je vous propose de lui donner un avis favorable.

*POUR : 14*

*(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**Yasmine BOUAGGA**

Cette démarche s'inscrit aussi dans la démarche de création d'un restaurant solidaire de la Ville de Lyon et vraiment d'ancrer ces pratiques d'alimentation durable dans les pratiques de solidarité.

Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur les subventions aux associations d'aide aux personnes en difficulté et je vous donne la parole, Madame l'Adjointe, Malika HADDAD-GROSJEAN.

**18 2403 – Malika HADDAD-GROSJEAN - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 342 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement**

**19 2404 – Malika HADDAD-GROSJEAN - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 377 760 euros - Autorisation de signer les conventions de financement**

**Malika HADDAD-GROSJEAN**

Merci Madame la Maire, chères collègues,

Je propose, si vous m'autorisez de présenter de manière groupée les délibérations n°2403 et 2404. Merci chère collègue Mathilde, d'avoir rappelé l'importance des associations de solidarité et du lien social qui œuvrent pour maintenir justement ce lien social et comme en témoignent depuis que nous sommes arrivés dans nos fonctions, les actions que nous avons menées et combien ces associations et ces acteurs du lien social sont plus qu'importants et indispensables et en témoigne pendant cette crise sanitaire que nous traversons encore, de ce rôle essentiel.

Les deux actions que nous avons menées en partenariat avec la mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement, ces collectes solidaire que nous avons organisées au profit des jeunes étudiants mais aussi ces collectes que nous avons aussi organisées dans le cadre de la précarité et des règles élémentaires, tout ceci nous amènent à dire que le soutien que nous apportons à ces associations est plus qu'important parce que ce sont des acteurs qui contribuent à la cohésion sociale et au lien social.

En ce qui concerne ces projets de délibérations n°2403 et n°2404, elles portent sur des conventions de financement et des subventions aux associations qui mènent des actions en faveur de la solidarité, du lien social en faveur des personnes en difficultés d'un montant de 1 342 750 € (un million trois-cent quarante-deux mille sept-cent cinquante euros) et de 377 760 € (trois cent soixante-dix-sept mille sept-cent-soixante euros) en faveur des associations qui œuvrent, notamment pour les personnes âgées et le lien intergénérationnel.

Plusieurs associations implantées dans le 1er arrondissement et dont le rayonnement et l'action va au-delà de l'arrondissement sont concernées.

Je ne les citerai pas toutes mais sont concernées :

- La passerelle d'Eau de Robec,
- Médecin du Monde,
- ATD Quart Monde,
- La Cloche Auvergne-Rhône-Alpes qui mène des actions pour la réhabilitation de l'image des plus démunis,
- Ou encore LALCA que vous aviez citée tout à l'heure dans le cadre du travail sonore sur les Bains-Douches.

Je voudrais citer aussi l'association SMD – Service de Maintien à Domicile – Pentès Presqu'île et Plateau et bien sûr le Sourire des aînés et la Ka'Fête ô Mômes.

Alors si vous êtes d'accord, chères collègues, je vous invite à donner votre avis favorable à ces deux délibérations.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ou des demandes de vote distinct ?

Je vous propose de voter ensemble ces délibérations 2403 et 2404 pour des associations à la fois de solidarité et auprès des personnes âgées.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**Yasmine BOUAGGA**

Je passe la parole à présent à Madame Fatima BERRACHED pour l'attribution de subventions au titre des droits et égalités.

Je mentionne que Monsieur David SOUVESTRE et Madame Malika HADDAD-GROSJEAN ne participeront pas au vote mais vous pouvez rester dans la salle.

**20 2458 – Fatima BERRACHED - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 328 200 euros – Exercice 2021**

**Fatima BERRACHED**

Madame la Maire, chères collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution de subventions à différentes associations qui promeuvent la lutte contre les discriminations et s'engagent pour l'égalité.

Evidemment il y a de nombreuses associations sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, il s'agit d'associations françaises :

- des centres de consultations conjugales, le CIDFF – Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône – ;
- Femmes contre les intégrismes,
- Femmes cinéma égalité,
- et Filactions.

Donc évidemment, je vous propose de donner un avis favorable à ces associations, du moins l'attribution de ces subventions. Merci.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote.

*POUR : 12 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (David SOUVESTRE, Malika HADDAD-GROSJEAN)*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**Yasmine BOUAGGA**

Je voulais juste en profiter pour mentionner parmi toutes ces associations qui ont des activités formidables sur le territoire du 1<sup>er</sup> et ailleurs, l'association Traces qui n'est pas basée dans le 1<sup>er</sup> mais qui organise un festival, une biennale chaque année qui est cette année un peu éclatée dans le temps à cause de la crise sanitaire et dans ce cadre de biennale continue, en quelque sorte, elle co-organise le Refugee Food Festival et le concert qui aura lieu samedi aux Subsistances.

Le Refugee Food Festival, c'est un festival pour mettre en valeur les talents des réfugiés.

Peut-être Mathilde CORTINOVIS, vous souhaitez donner quelques informations sur ce festival.

**Mathilde CORTINOVIS**

Je peux en parler très rapidement.

C'est un festival qui se déroule sur toute la France et qui permet effectivement de réunir toujours autour de la nourriture des Chefs étrangers réfugiés de différentes nationalités qui vont cuisiner avec ou chez des restaurateurs français.

L'idée c'est vraiment de permettre de faire découvrir de nouvelles cultures, de faire se rencontrer différentes nationalités et de créer du lien autour des repas.

C'est un évènement qui a commencé à Lyon dimanche dernier et qui dure toute la semaine avec des évènements un petit peu partout dans la Ville.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Nous allons à présent examiner une autre délibération portant sur la convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon et je vous redonne la parole, Madame Malika HADDAD-GROSJEAN.

**21 2474 – Malika HADDAD-GROSJEAN - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon - Années 2021 à 2023**

**Malika HADDAD-GROSJEAN**

Cela va être rapide.

Il s'agit d'une convention cadre pluriannuelle entre l'association l'ALPIL et la Ville de Lyon pour la période 2021-2023 d'un montant de 25 000 € annuel.

Cette subvention, si vous l'approuvez, contribuera à financer l'activité de la Maison de l'habitat qui accompagne et informe les habitants et les habitantes sur les questions liées au logement, à l'hébergement et aux rapports locatifs dans le parc privé mais aussi dans le parc social.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Peut-être que vous pourriez en profiter pour donner une information sur la réunion publique qui s'est tenue.

**Malika HADDAD-GROSJEAN**

Tout à fait. Je crois que plus que jamais nous avons besoin de ce type de structure qui accompagne à l'information sur le logement.

Nous l'avons dit ici plusieurs fois mais aussi ailleurs, notre arrondissement fait l'objet de convoitises de la grosse promotion immobilière qui met à mal bien sûr l'accès au logement, l'accès à l'habitat digne et abordable.

Une vraie politique de l'habitat et du logement, notamment sur notre arrondissement sera menée au cours de ce mandat.

Quelques avancées notables sont déjà en cours, notamment dans le cadre de la modification n°3 du PLU-H mais aussi l'accompagnement des habitants à l'information et ce que vous désignez par votre invitation, Madame la Maire, donc c'est cette réunion publique d'informations sur le droit au logement et à l'habitat que nous organisons avec le soutien de l'Hôtel de Ville mais aussi avec la participation de la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement sur cette information qui sera animée par l'ADIL, le 28 juin ici même à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement dans la salle du conseil.

Quelques places disponibles pour le public mais sinon, il y aura un lien visio sur lequel, à la fois les habitants du 1<sup>er</sup> mais aussi au-delà peuvent se connecter pour participer à cette réunion.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Donc l'enjeu c'est vraiment que les locataires puissent connaître leurs droits pour mieux se défendre face, comme vous le disiez, aux gros fonds d'investissements qui pratiquent pas mal la vente à la découpe sur l'arrondissement.

Donc là, ce n'est pas l'ADIL mais l'ALPIL, une autre structure, pour laquelle nous proposons une convention pluriannuelle.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**22 2452 – David SOUVESTRE - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 206 618 euros**

**David SOUVESTRE**

Merci Madame la Maire,

La Ville de Lyon a initié trois appels à projets dans les domaines de la santé mentale, de la prévention des addictions et toxicomanies et de lutte contre les IST et le VIH.

Ce projet de délibération porte donc sur l'attribution de subventions à 20 associations et au Centre Hospitalier le Vinatier pour un montant total de 206 618 euros.

Dans notre arrondissement sont concernés :

- l'ADES du Rhône,
- SOS SUICIDE PHENIX LYON,
- l'Association lyonnaise de santé mentale,
- l'Association de Lutte contre le Sida,
- Cabiria,
- Frisse,
- et Virages santé,

pour une somme totale de 57 990 euros.

Je ne saurais trop insister sur le rôle moteur, voire le travail crucial, que jouent tous ces acteurs en matière de promotion de la santé auprès des Lyonnaises et des Lyonnais.

Alors qu'elles ne prennent pas ombrage si je ne mets en exergue, ce soir, que deux aides pour deux associations.

La première subvention, à caractère exceptionnel, concerne l'Association Lyonnaise de santé mentale pour un montant de 6 500 euros.

A l'initiative de la Ville de Lyon, cette association assure, depuis octobre 2020, des permanences, tous les mercredis après-midi, en Mairie du 1er.

Grâce à ce soutien exceptionnel, les permanences resteront gratuites ; elles seront assurées jusqu'à la fin de l'année et désormais elles sont ouvertes aux enfants et adolescents.

Je tiens à remercier Céline de LAURENS pour cette initiative.

Nous le savons, mes chers collègues, la pandémie du Covid-19 a des conséquences délétères sur la santé mentale.

La Ville de Lyon ne néglige pas cette dimension de la crise sanitaire et nous pouvons nous en féliciter !

A contrario, la santé mentale est dans l'angle mort de la politique du gouvernement qui ne prend aucune mesure pérenne.

La psychiatrie était d'ailleurs le grand oublié du Ségur de la santé d'Olivier VERAN organisé en juin dernier.

Ce secteur est totalement sinistré.

Il manque cruellement de moyens, avec des conséquences sur les structures de proximité qui font, pourtant, un excellent travail sur le terrain.

J'en veux pour preuve la restructuration de l'offre de soin du Centre Hospitalier le Vinatier, avec la fermeture programmée du Centre Médico-Psychologique de la rue des Pierres Plantées, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Bien évidemment, je ne jette pas l'anathème sur la direction du Vinatier mais bien sur le gouvernement qui reste sourd au long cri d'agonie de la psychiatrie publique.

C'est encore un service public de proximité qui va encore fermer dans notre arrondissement à cause des politiques d'austérité du gouvernement En Marche.

La seconde subvention concerne l'association CABIRIA, située au 5 quai André Lassagne, pour un montant de 19 400 euros.

Je tenais à saluer l'action de cette association qui assure, au quotidien, un accueil des travailleuses et travailleurs du sexe, sans aucune stigmatisation, sans aucun préjugé, sans aucun jugement moral et sans aucune idéologie, contrairement à toutes les autres associations qui œuvrent dans ce domaine.

Très active pendant les confinements, CABIRIA a mis en place des aides à la vie quotidienne qui ont permis de pallier l'absence de revenus pour les personnes en situation de prostitution.

C'est la seule association lyonnaise à mettre en œuvre ce dispositif de solidarité qui repose uniquement sur les deniers propres de l'association ou sur la grande générosité de donatrices et donateurs.

Ces aides étaient inconditionnelles, c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas conditionnées à la « sortie de la prostitution » contrairement aux aides prévues dans la loi dite de pénalisation des clients de 2016.

Aujourd'hui, nous avons encore une nouvelle preuve que cette loi inique met clairement en danger les personnes en situation de prostitution.

Voilà les quelques mots que je voulais vous livrer sur cette délibération et je vous invite, cher.ère.s collègues, à émettre un avis favorable à ce rapport, avec une pensée toute particulière pour l'ALSM et CABIRIA, qui contribuent, par leurs actions, à une politique de santé qui s'adresse à toutes et tous et qui répondent à de véritables besoins. Je vous remercie.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vais en profiter peut-être aussi pour signaler le travail formidable que ces associations font auprès des publics scolaires et notamment dans les collèges.

Pour ce qui est dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, dans le collège La Tourette et les lycées pour la santé sexuelle et la prévention des violences au sein des jeunes couples auprès de ces jeunes.

Je vous propose de donner un avis favorable.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

- 23 2453 – Fatima BERRACHED - Programmation financière 2021 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 377 626 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes**

**Fatima BERRACHED**

Madame la Maire, chères collègues,

Il s'agit de l'attribution de subventions auprès de structures dans le cadre du volet de gestion sociale et urbaine de proximité définie dans le cadre du contrat de la politique de la Ville signée en 2015 et qui arrive à échéance fin 2022.

Ce contrat de ville fixe les orientations politiques et stratégiques pour les réductions des inégalités territoriales.



Au niveau des bénéficiaires, l'association LES CITES D'OR, dont le siège est sur le 1<sup>er</sup>, fait partie des bénéficiaires.

Elle accompagne les décrocheurs scolaires ou des jeunes en besoin de rebondir.

Son champ d'actions porte sur plusieurs arrondissements, le 1<sup>er</sup>, le 9<sup>ème</sup> mais également Vaulx-En-Velin et l'attribution de cette subvention permettra d'aménager l'espace extérieur de son local, pour l'organisation d'évènements définis dans le cadre de l'accompagnement proposé aux jeunes.

Cette subvention accompagnera aussi le chantier de la végétalisation de la cour qui sera réalisée en partenariat avec l'atelier EMMAÛS et la subvention est de 15 000 €.

Et évidemment pour permettre à l'association de mener ces projets, je vous invite à donner un avis favorable.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**24 2454 – Malika HADDAD-GROSJEAN - Programmation financière complémentaire au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 20 000 euros, ainsi qu'au titre du dispositif "Fonds Associatif Local" (FAL) pour un montant de 31 050 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes**

**Malika HADDAD-GROSJEAN**

Ce projet de délibération porte sur deux volets :

L'un est relatif au dispositif fonds Associatif Local (FAL) qui vise à soutenir les associations qui œuvrent dans la solidarité, le vivre ensemble, le lien social... d'un montant de 31 050 € (trente et un mille cinquante euros).

S'agissant de notre arrondissement, l'association Ka'Fête ô Mêmes se voit allouée une subvention de 3 000 € pour leur action Les mémoires de La croix-Rousse.

Cette action a pour objectif, notamment de tisser le lien intergénérationnel.

L'autre volet de cette délibération est relatif à la politique de la Ville d'un montant de 20 000 €.

Dans ce cadre, une subvention de 10 000 € sur un budget prévisionnel de 97 650 € est allouée à l'institut Français de Civilisation Musulmane pour son dispositif de formation linguistique en langue française à destination des primo-arrivants.

Chers collègues, l'apprentissage de la langue française est l'un des piliers de l'inclusion.

Nous savons combien l'obstacle de la langue peut priver de l'accès aux droits et favoriser les discriminations.

Nous savons aussi combien, par la langue française, la France a inclut des générations d'immigrés dans « le creuset républicain » même si aujourd'hui, d'aucuns diront qu'il est frappé d'obsolescence, sans doute à juste titre et à bien des égards.

Pour autant, nous pouvons nous autoriser à dire que l'apprentissage de la langue française est une première porte qui s'ouvre vers l'entrée dans la communauté des citoyens.

A l'évidence, nous ne voyons pas d'objection de principe que l'institut Français de Civilisation Musulmane y participe si l'on considère la Civilisation musulmane dans ses apports à l'humanité, aux Lumières, en ce qu'elle a contribué à la science, aux mathématiques à la médecine moderne, à la rationalité, bref, à l'universel.

Mais nous devons collectivement rester vigilants et attentifs aux risques de porosités entre le culturel et le cultuel.

Ceci étant dit, je vous invite, cher.e.s collègues, à donner un avis favorable à cette délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**25 2450 – Fatima BERRACHED - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 89 171 euros**

**Fatima BERRACHED**

Madame la Maire, cher.es collègues,

Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations de jeunesse dont les propositions de projets et d'actions sont toutes très intéressantes, bien évidemment.

Ces attributions se distinguent soit par des soutiens à des initiatives locales soit à du soutien à des associations de jeunesse.

Parmi les bénéficiaires de ces subventions, aucune n'a son siège dans le 1<sup>er</sup> arrondissement mais notons tout de même pour les initiatives locales :

- France bénévolat Lyon qui se trouve dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement pour des actions autour du bénévolat pour un montant de 4 500 € ;
- Fédération des Œuvres Laïques pour des actions autour du bénévolat également et visant à encourager l'engagement associatif des plus jeunes pour un montant de 7 000 € ;
- Jeunesse au Plein Air Rhône et Métropole de Lyon, pour un montant de 2 000 € ;
- Et pour le soutien aux associations de jeunesse, notons les deux actions proposées par le CRIJ, dont l'une autour de l'accès au droit avec une subvention totale de 20 000 €.
- Et enfin, la subvention attribuée Aequitaz qui est une association dans la Drôme pour l'action « Freedom summer » et qui est une action menée en partenariat avec le centre social Quartier Vitalité avec une action menée aussi toujours autour de l'engagement des jeunes.

C'est pourquoi, pour permettre aux associations de pouvoir mener leurs projets à destination des jeunes, je vous invite à donner un avis favorable.

Merci.

#### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. J'avais noté une demande d'intervention du Groupe Lyon En Commun.

#### **David SOUVESTRE**

Oui, c'est moi qui vais la faire. Merci Madame la Maire.

Notre groupe, Lyon en Commun, émettra un avis favorable à ce rapport qui favorise l'engagement et l'autonomie des jeunes, comme l'a rappelé Fatima BERRACHED.

RIJ, Unicité, Fédération des œuvres Laïques ou encore Jeunesse au Plein Air représentent de véritables ressources pour les jeunes Lyonnaises et Lyonnais.

Des espaces d'apprentissage de la citoyenneté, moteurs du développement local, vecteurs de transformation sociale et d'émancipation, nous nous félicitons du soutien actif de la Ville de Lyon à toutes ces associations.

Cependant, nous tenions à nous questionner collectivement sur deux subventions :

- celles attribuées aux Scouts et Guides de France ainsi qu'aux Éclaireurs et éclaireuses israélites de France, qui sont deux mouvements confessionnels.

La pratique du scoutisme constitue une activité très positive pour la jeunesse : découverte de la nature ou encore apprentissage de la vie en groupe.

Néanmoins, je tiens à rappeler, au nom de mon groupe, l'importance que nous accordons à l'égal accès de tous les enfants à des activités de qualité où la vie collective du groupe s'appuie sur les principes de laïcité républicaine et de mixité filles/garçons dans tous les moments éducatifs.

Pour notre prochaine saison, nous avons fait de la mixité filles/garçons l'un des critères d'attribution de créneaux aux associations dans nos salles municipales et équipements sportifs, dont la gestion relève de notre arrondissement.

Preuve que cette politique est une priorité pour notre majorité.

Ce fût le sens de notre courrier, chère Yasmine, cher Sylvain, que nous avons adressé aux associations de notre arrondissement qui veulent bénéficier, l'année prochaine, de nos équipements de proximité pour mener leurs activités.

Notre groupe souhaite donc une application stricte de ce critère pour l'attribution des subventions aux associations.

Par cette délibération, les Scouts et Guides de France vont bénéficier d'une aide de 5 000 euros alors que la mixité filles/garçons est loin d'être la première des qualités de ce mouvement.

Il est également proposé, dans cette délibération, de prendre en charge le BAFA et le BAFD des « chefs scouts ».

La question que nous nous posons, pourquoi seuls les chefs scouts bénéficieraient de cette aide alors que toutes les associations d'éducation populaire ont besoin d'animatrices et animateurs formé.e.s ?

Le BAFA et le BAFD sont deux très beaux diplômes, qui favorisent et encouragent l'engagement des jeunes, et leur permettent d'acquérir les valeurs de l'éducation populaire.

Ces deux formations coûtent relativement cher pour de jeunes adolescents.

Si la Ville de Lyon souhaite aider au financement de ces deux diplômes, ce que notre groupe soutiendra, nous suggérons plutôt une aide directe aux jeunes.

Charge à eux ensuite de choisir l'organisme de formation qui leur correspond le mieux : Scouts et Guides de France, FRANCAS ou encore l'association Léo LAGRANGE, peu importe.

Par ailleurs, et c'est ma dernière remarque, les Éclaireuses et Eclaireurs de France, qui est quant à lui un mouvement laïque, ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la déléguée au Sport, jeunesse, vie associative et éducation populaire.

Certes, ils ont postulé au "mauvais" appel à projet au regard de leurs activités, mais leur dossier aurait tout à fait pu être instruit au titre du soutien aux associations de jeunesse.

Nous regrettons donc que cette association ne figure pas dans cette délibération et nous serons particulièrement attentifs à ce que leur demande puisse être présentée lors d'une prochaine délibération d'ici la fin de l'année. Je vous remercie.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Effectivement, nous avons demain l'examen des appels à initiative associatives pour lequel avaient candidaté ces éclaireurs et pour lequel nous auditionnerons les centres sociaux laïques et je pense que ce que vous soulignez est tout à fait important pour les valeurs que nous partageons.

Y-a-t-il d'autres questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter malgré ces réserves, un avis favorable pour cette délibération.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTI-NOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**26 2501 – Bertrand PINOTEAU- Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design - Approbation d'une convention cadre**

**Bertrand PINOTEAU**

Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, on ne présente plus le Village des Créateurs bien sûr, basé depuis 2001 dans le 1er arrondissement, et qui a grandement contribué à faire revivre le passage Thiaffait.

A l'aune de ses 20 ans, le Village des Créateurs a vécu une année de transition, bien au-delà des adaptations nécessaires pour traverser au mieux la crise sanitaire.

En effet, la fin de l'année 2020 a vu la disparition de son président historique, Monsieur Max Chaoul, couturier brillant et charismatique, infatigable soutien de la création lyonnaise.

Max Chaoul a été remplacé début 2021 par une autre figure de la couture lyonnaise, Nicolas Fafiotte, qui a lui-même débuté il y a 20 ans grâce à l'appui du naissant Village des Créateurs, et qui considère que c'est, je cite :

*« désormais à [lui] de donner un coup de pouce aux jeunes créateurs »*

L'année 2021 voit également la passation de pouvoir de la directrice, Isabelle Gleize, qui a elle aussi beaucoup œuvré pour le développement et l'animation de la filière créative dans notre arrondissement.

Le flambeau est désormais entre les mains de Nathalie Albrègue, à laquelle nous souhaitons la bienvenue à la direction du Village des Créateurs.

Le VDC, en raccourci, c'est aujourd'hui 18 créateurs résidents, plus 55 créateurs adhérents (dont une trentaine implantés dans le 1er), avec un taux de pérennisation des activités significativement élevé pour une pépinière : 96 % à 3 ans et 76 % à 5 ans.

Le VDC, c'est également 5 salariés, pour un budget prévisionnel 2021 d'un peu plus de 600 000 €, dont environ 20 % de valorisation en nature.

Le VDC, c'est depuis début 2021 entre autres, un partenariat avec son proche voisin de la rue Leynaud « Textile Lab », la participation à la Fashion Revolution Week en avril (qui est un événement de mode éthique), un rapprochement avec le Grenier de Lahso, spécialisé dans l'insertion et le réemploi, que vous connaissez bien.

Et à venir, le concours Talents de mode en octobre – au passage celui de 2020 avait permis d'intégrer un nouveau résident, Le Pigeon-Coq, atelier de maroquinerie Do It Yourself à partir de matériaux responsables – et enfin l'organisation du Forum des marques en fin d'année.

Ayant assisté à l'assemblée générale du Village des Créateurs du 16 juin dernier, je vous confirme le dynamisme de la structure et sa volonté d'élargir l'assiette des financements privés, afin de développer les nouvelles actions dans cette période de relance.

Le financement du VDC est historiquement assuré en partie par 3 collectivités partenaires, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.

Ce financement public a représenté environ la moitié du budget de la structure en 2020, l'autre moitié étant assurée par près de 40 partenaires privés.

La volonté commune de diminuer la dépendance de la structure aux collectivités, a conduit à une réduction pour 2021 de la subvention Métropole.

La Ville de Lyon, quant à elle, propose de maintenir son soutien au même niveau qu'en 2020, à savoir 24 000 €.

Le financement public y compris Région, sera ainsi ramené de 50 % en 2020 à 42 % environ pour 2021, ce qui est d'ores et déjà intégré par le Village des Créateurs dans son budget prévisionnel.

Aussi, je vous invite donc bien entendu à donner un avis favorable à cette délibération.

Merci.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Le Village des créateurs continue et c'est une formidable animation autour du textile pour l'arrondissement.

**Bertrand PINOTEAU**

Pas seulement du textile mais des créateurs dans différents domaines.

**Yasmine BOUAGGA**

Pas seulement du textile effectivement mais ils ont une compétence toute particulière et du fait de l'historique du textile sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, je me permettais de mentionner cette dimension-là.

Ils font aussi du design avec d'autres matériaux.

Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur le patrimoine et je donne la parole à Monsieur l'Adjoint Sylvain GODINOT, s'agissant de l'église Saint Bruno des Chartreux.

**27 2424 – Sylvain GODINOT - Achèvement de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux - Approbation du plan prévisionnel de financement tripartite (Fondation Saint-Irénée /Etat-DRAC/ Ville de Lyon) et d'une convention de partenariat et de financement - Offre de concours entre la fondation Saint-Irénée et la Ville de Lyon**

**Sylvain GODINOT**

Merci Madame la Maire.

Pour cette délibération, il s'agit d'acter le plan de financement de la dernière tranche de restauration de l'église Saint Bruno des Chartreux.

Cette église est un joyau du baroque lyonnais.

La restauration est engagée depuis les années 90.

La ville vient de finir une tranche de restauration sur la période 2018/2021 qui concernait la couverture mais aussi la façade principale.

Il s'agit maintenant de lancer la dernière tranche qui comprendra la fin de la couverture, les façades du chœur et du chevet et les cinq des dix dernières chapelles qui n'ont pas encore été restaurées.

Le coût de ces deux dernières tranches est un coût significatif puisqu'il s'agit de 3 854 000 €.

La Ville bénéficie, à travers la fondation Saint Irénée, d'une proposition d'un mécène anonyme de financer ces travaux à hauteur de 1,6 millions, ce qui laisserait un solde à charge de l'Etat et de la Ville de 1 127 000 € pour la Ville et la même chose pour l'Etat.

Donc il vous est proposé d'approuver ce plan de financement pour nous permettre d'achever la restauration de cette église.

Je vous invite donc à voter favorablement ce rapport.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. On s'enorgueillit d'avoir l'équivalent local de Notre Dame sur l'arrondissement.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSAR, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**Yasmine BOUAGGA**

Pour la seconde délibération portant sur le patrimoine, je donne la parole à Noé FROISSART.

**28 2473 – Noé FROISSART - Lancement de l'opération n°60VPA6 "Sites patrimoniaux remarquables en lien avec la Fondation du Patrimoine" et affectation d'une partie de l'AP n°2021-3, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention**

**Noé FROISSART**

Merci Madame la Maire.

Je vous propose dans cette délibération d'étudier une convention qui n'est pas sur un patrimoine spécifique particulier et reconnu mais bien sûr sur le patrimoine diffu.

C'est une convention qui est passée entre la Ville et la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national et pour cela elle apporte son concours à des personnes publiques ou privées pour la restauration et l'entretien du patrimoine bâti de proximité.

Elle peut notamment attribuer un label ouvrant droit à la déduction fiscale aux propriétaires privés qui réalisent des travaux de sauvegarde de bâtiments qui ne sont inscrits, ni classés et sont situés dans le périmètre de sites patrimoniaux remarquables.

Donc on parle là de bâtiments privés où il faut faire des travaux de restauration avec des contraintes à prendre en compte par rapport à l'enjeu patrimonial.

Il s'agit de contraintes qui font que souvent les travaux coûtent chers.

Il est donc nécessaire d'apporter un soutien aux propriétaires, sans lequel ils auraient du mal à entretenir ce patrimoine.

La Ville de Lyon comporte deux sites patrimoniaux remarquables :

- Le Vieux Lyon,
- Les Pentes de la Croix Rousse.

Pour lesquels, la Fondation a proposé à la Ville la mise en place d'un partenariat.

Ainsi, la Ville va permettre à la Fondation du patrimoine d'apporter des aides nécessaires aux travaux et accessoirement d'ouvrir ces travaux à la déduction fiscale mise en place pour favoriser ceci.

Par cette convention, la Ville va apporter 60 000 € à la Fondation du patrimoine, ce qui fera 15 000 € par an qui pourront être rapportés en soutien de petites opérations de rénovation sur du patrimoine diffu.

A préciser qu'à la demande de la Ville de Lyon, un alinéa a été intégré dans cette convention pour que les copropriétés reversent en priorité l'aide aux copropriétaires à bas revenus, ce qui ne peuvent pas évidemment bénéficier de l'exonération fiscale puisqu'ils ne payent pas d'impôt sur les revenus.

Si cela vous convient, je vous propose donc de donner un avis favorable à la signature de cette convention pour l'entretien du patrimoine avec également un axe social.



**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**Yasmine BOUAGGA**

J'en profite pour signaler que la commission patrimoine qui est aussi une commission importante du 1<sup>er</sup> arrondissement reprend ses fonctions.

Nous aurons à examiner dans un prochain conseil une délibération sur cette commission et ses activités qui vont reprendre, de visites guidées dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et de conférences notamment à l'occasion des journées du patrimoine.

**Noé FROISSART**

J'en profite donc pour signaler que puisque la commission du patrimoine reprend ses activités, j'appelle tout.es passionné.es du patrimoine dans le 1<sup>er</sup> arrondissement ou passionné.es du patrimoine du 1<sup>er</sup> arrondissement tout court d'ailleurs, à rejoindre la commission et à participer à ses activités de mise en valeur découverte du patrimoine et remercier bien sûr la commission pour son travail très intéressant et que l'on attend de pouvoir reprendre, maintenant que la pandémie nous laisse un peu plus respirer, pour l'instant.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Il y a effectivement beaucoup de sites à découvrir et cette commission patrimoine réalise un inventaire et puisque l'on fait un appel public, c'est aussi un appel public aux copropriétaires à les laisser entrer dans les propriétés pour réaliser cet inventaire, notamment des cours et des escaliers pour pouvoir recenser tous ces sites parfois très méconnus dans l'arrondissement.

Nous allons à présent examiner la dernière délibération qui concerne la mobilité et la tranquillité publique, que je vais vous présenter.

**29 1704 – Yasmine BOUAGGA - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon**

**Yasmine BOUAGGA**

Il s'agit d'un avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures à Lyon.

Donc c'est une délibération assez technique qui s'inscrit dans un cadre dans lequel un classement sonore des voiries est proposé par arrêté préfectoral afin de protéger les habitants, les riverains des nuisances sonores.

Ce classement a pour principale conséquence une obligation de renforcer l'isolement acoustique des constructions neuves.

Donc c'est un classement qui a des effets en matière d'urbanisme sur les constructions neuves et puis sur les extensions et les créations par changement de destinations des bâtiments d'habitation notamment.

Ce classement est effectué par arrêté préfectoral et la Ville de Lyon donne un avis sur le projet d'arrêté préfectoral.

Et en l'occurrence, l'avis de la Ville de Lyon est réservé car la Ville de Lyon s'interroge sur le déclassement de certaines voiries proposées par la Préfecture au motif de la réduction du trafic sur ces axes.

Mais la conséquence serait de réduire les protections assignées légalement pour les constructions et qui permettraient de protéger les riverains de ces nuisances.

Les obligations d'isolations renforcées seraient réduites à Lyon si cet arrêté préfectoral entrerait en vigueur et notamment, pour ce qui concerne le 1<sup>er</sup> arrondissement, au niveau du Quai de la Pêcherie.

Donc cette délibération vise à donner un avis sur l'avis réservé de la Ville de Lyon sur l'arrêté préfectoral.

J'espère que vous m'avez suivie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, Monsieur Sylvain GODINOT.

**Sylvain GODINOT**

Merci Madame la Maire.

Oui c'est une demande d'intervention pour prendre un peu de recul par rapport à cette question du bruit.

Donc là on parle du bruit des infrastructures routières.

Le bruit, c'est la nuisance dont se plaignent le plus les urbains, en France.

C'est la première nuisance environnementale que subissent les riverains de toutes les grandes villes et je pense que l'on n'appuie pas assez sur cet enjeu du bruit.

Il y a des chiffrages qui sont faits, le centre national du bruit chiffre le coût du bruit à 57 milliards d'euros par an, c'est colossal, c'est le montant de notre facture énergétique pour faire une comparaison, c'est juste gigantesque.

Aujourd'hui, le bruit en ville, il est d'abord dû aux infrastructures routières, d'abord dû au trafic routier.

Pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, on voit sur la cartographie qui a été actualisée que ce sont particulièrement les quais où il y a même le plus de nuisances sonores bien sûr et après on va retrouver des axes de circulation importante, comme la montée Saint Sébastien, comme la rue Terme etc...

Je voulais souligner qu'évidemment le bruit est un enjeu majeur pour notre majorité, que dans le cadre de la politique environnementale que nous menons aux côtés de la Métropole, nous avons l'ambition de réduire fortement la circulation automobile et que cette circulation automobile, on le répète régulièrement mais je voulais le répéter à nouveau est la baisse de la circulation automobile apportera des bienfaits non seulement sur la qualité de l'air, qui est un enjeu majeur dont on parle régulièrement, mais aussi sur le stress subi par les riverains, la qualité de sommeil qui va s'améliorer liée à la réduction du bruit.

Donc on a là un enjeu absolument majeur pour le bien-être des habitant.es.

Je voulais tirer une deuxième sonnette d'alarme puisqu'aujourd'hui c'est à la fois la date de sortie d'un nouveau rapport du GIEC – Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat – qui, n'a pas peur des mots cette fois-ci, car vous savez que depuis que les premiers rapports sont sortis en 1990, chaque rapport du GIEC n'a fait que confirmer la responsabilité humaine dans le changement climatique et l'importance des dégâts des impacts qu'allaient avoir ce changement climatique.

Là, les premiers articles de journaux parlent de dégâts apocalyptiques, parlent de centaines de millions d'humains qui vont voir leur vie basculer à cause de canicule extrême.

On atteint des niveaux de sonnette d'alarme où il faut être complètement sourd pour ne pas reconnaître l'importance de la menace.

Ce même jour, le Sénat décide de dépouiller complètement la Loi climat de son sens en décidant que les aides et les zones à faible émission pourraient interdire les véhicules les plus anciens, les diesels crit'air 5 en 2030.

Je voulais juste pointer cette contradiction absolument majeure dans le fait que la France à la fois essaie de dire qu'elle est un pays qui montre la voie sur le changement climatique et qu'en même temps, nos élu.es nous représentant au Sénat se permettent d'aller dans un sens absolument contraire.

Alors j'espère que l'Assemblée Nationale jouera son rôle et remettra les choses à l'endroit et je pense que toute façon, la volonté de la Métropole soutenue par les communes de majorité écologiste et de gauche sera claire et que nous poursuivrons dans la même direction pour le bien-être et la santé des lyonnais.es.

Je vous remercie Madame la Maire.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

J'ai aussi confiance que nos élu.es écologistes et de gauche au Sénat défendent aussi une version ambitieuse de la Loi climat alignée sur les recommandations de la convention citoyenne pour le climat qui était aussi une formidable expérimentation démocratique pour montrer combien ces enjeux qui sont complexes, mais qui concernent tout le monde peuvent aussi être appropriés par les citoyens pour proposer des véritables mesures et des actes au-delà des grands discours.

Y-a-t-il d'autres questions ou demande d'intervention sur le rapport sur le classement des infrastructures sonores.

Je vous propose donc de donner un avis favorable pour que la Ville de Lyon donne un avis réservé sur le projet d'arrêté préfectoral.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Nous avons épuisé l'ordre du jour mais je voulais profiter de ce temps de conclusion pour rappeler l'agenda, plusieurs rendez-vous.

Je vais énumérer quelques dates et puis donner la parole aux différent.es qui organisent ces rendez-vous.

- La plénière du conseil d'arrondissement des enfants qui se tiendra ce samedi, le 26 juin ;
- Dimanche 27 juin, le deuxième tour des élections régionales ;
- Le 28 juin, la réunion publique ADIL sur l'information des locataires et le droit au logement ;
- Le 5 juillet, je vais vous donner la parole Laurence BOFFET pour la réunion avec Amnistie Internationale ;
- Le 6 juillet, une réunion sur les mobilités avec la restitution du questionnaire qui a été effectué ;
- Le 10 juillet Chouette alors !
- Et le forum des associations, le 4 septembre.

Du coup, est-ce que Laurence BOFFET vous souhaitez présenter l'évènement du 5 juillet ?

### **Laurence BOFFET**

Oui très rapidement parce que c'est un petit peu une conférence incongrue qui reflète un peu ce que la mairie du 1<sup>er</sup> fait, dans le genre on se mêle de ce qui nous regarde pas, puisque le thème c'est carrément la vente des armes dans le monde et aussi en France.

C'est une conférence en visio, donc on peut largement diffuser l'information et avoir des gens connectés qui ne sont pas forcément du 1<sup>er</sup> arrondissement.

C'est organisé par Amnesty International et nous sommes un peu co-organisateurs et on a de très bons intervenants.

Il y a Eymeric EMELIN qui est chargé de plaider pour Amnesty France pour la campagne Silence, on arme, Eva THIEBAUD qui est une journaliste indépendante qui a enquêté sur l'industrie de l'armement en Auvergne Rhône et qui est donc lyonnaise d'origine et Tony FORTIN qui est chercheur à l'observatoire des armements à Lyon.

Je vous invite toutes et tous à suivre cette conférence en ligne puisqu'à l'époque, on a pris cette décision car nous ne savions pas si nous pouvions la faire physiquement ou pas.

Je pense que le thème permettra justement d'aller au-delà des frontières de l'arrondissement pour parler de ce sujet.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Madame BERRACHED.

**Fatima BERRACHED**

Deux événements, le plus proche le 26 juin, la première plénière du conseil d'arrondissement de la promotion Greta THUNBERG.

Cette plénière aura lieu à l'Hôtel de Ville dans la salle du Conseil Municipal, je pense que nous serons les seuls à pouvoir le faire au niveau des arrondissements.

Malheureusement, du fait de la situation sanitaire, la séance plénière ne sera pas publique, donc nous ne pourrons pas accueillir du public pour cette séance.

La deuxième date à retenir est celle du samedi 10 juillet, on l'attendait, cela aurait dû avoir lieu le 29 mai décalée au 26 juin et finalement décalée et maintenue au 10 juillet, il s'agit de la 5<sup>ème</sup> édition de Chouette alors !

C'est après les congés scolaires alors c'est justement pour fêter les vacances et c'est la kermesse du 1<sup>er</sup> pour les petits, les grands et les familles.

Merci.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Tout cet agenda, toutes ces informations sont à retrouver sur le site de la mairie du 1<sup>er</sup> dans notre lettre d'information et je vous souhaite une bonne soirée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Noé FROISSART**